



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/23

RELATIF AU BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Nous soumettons à votre approbation le présent préavis traitant du budget pour l'année 2024.

La Municipalité vous présente un budget déficitaire de CHF 117'535. Ce dernier ne comporte pas de charges significatives autres que celles relatives à l'entretien courant. Avec certaines charges à la hausse (salaires, intérêts de la dette, contribution aux écoles) et des recettes en baisse (impôts, revenus de la forêt), le résultat final se traduit par un net déficit.

Ceci était prévu, la Municipalité ayant fait le choix de ne pas demander une augmentation du taux d'imposition, dans la continuité de la position de l'an passé de respect de la décision issue du référendum contre la hausse d'impôts pour 2023.

Il est vrai qu'il reste quelques pistes à explorer pour réduire certaines charges de fonctionnement, mais il est illusoire d'espérer atteindre par là une diminution significative des charges.

Cette situation qui illustre bien la fragilité de la situation financière de la Commune est à prendre comme une alerte qui nécessite toutefois d'être correctement analysée avant d'en tirer des conclusions hâtives.

Tout d'abord, et dès 2025, des changements significatifs vont survenir, notamment :

- Disparition de CHF 83'400 de charges (320.322.31 Intérêts chaufferie)

Cette ligne correspond à un leasing contracté en 2004 pour CHF 1'285'000 afin de financer divers équipements de la piscine. Ce leasing arrive à échéance le 31.12.2024.

- Réduction d'environ CHF 100'000 à 150'000 escomptée selon les projections faites des charges péréquatives dues à la mise en place de la nouvelle péréquation (NPIV) au niveau cantonal.

Un important travail est actuellement mené au niveau de la piscine afin de répartir plus équitablement le coût de fonctionnement de cette infrastructure sur l'ensemble du bassin de population qui en bénéficie, et non seulement sur les Bachenards.

Chercher à atteindre l'équilibre budgétaire mène inmanquablement à couper dans les dépenses courantes, ce qui nous paraît une erreur sur le court, moyen et long terme, et serait contraire aux souhaits exprimés par le législatif, notamment pour ce qu'il en est de l'entretien du patrimoine communal.

Le budget qui vous est ici présenté nous permet de continuer à travailler sur nos objectifs de législature :

- la continuité des structures d'accueil de nos enfants,
- l'entretien du patrimoine (bâtiments, chalets d'alpage, routes, réseau d'eau),
- l'amélioration des infrastructures du village (places de sport et de jeux, espace Gasser, aménagement de la déchetterie),
- l'exploitation de la piscine,
- le maintien des remboursements de nos emprunts selon échéancier.

Il faut être conscient que cette situation, tout à fait acceptable une année, n'est pas viable sur le long terme.

Si les évolutions positives attendues ne se confirment pas au premier semestre 2024, des décisions de réduction des charges et/ou d'augmentation des revenus devront être prises pour 2025.

2 Points particuliers

Les points nécessitant une explication particulière sont commentés ci-dessous.

100 – Conseil communal

100.311.0 *Achat mobilier et machines*

100.314.1 *Entretien du matériel*

Ces deux lignes correspondent à l'achat d'un scanner pour le bureau du Conseil Communal, destiné au dépouillement des votations et élections.

Cet investissement permet de réduire le nombre de scrutateurs et donc de diminuer la charge du poste 100.300.5 Frais de votations-élections.

110 - Administration

110.301.1 *Salaires*

L'augmentation par rapport au budget 2023 correspond aux augmentations statutaires (annuités et indexation du coût de la vie) ainsi qu'à la prise en compte de la charge de travail réel au Greffe et des charges en découlant.

110.310.3 *Mise à jour des archives*

Le tri important des documents entrepris en début de législature se poursuit. Nous avons constaté qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et qu'il y a du pain sur la planche. La charge de travail a été à nouveau estimée par les archivistes à 128h pour 2024.

110.436.2 *Remboursement frais de poursuites / contentieux*

Notre adhésion au service intercommunal de notification pour les poursuites a pris effet en août 2022. Les frais encaissés par les percepteurs sont ensuite redistribués aux communes membres en tenant compte d'un double ratio : celui du nombre de notifications et également une somme de 0.695 centimes par habitant. Le modèle précédent, par lequel une personne était employée à ce service dans la commune, a ainsi fait place à un petit revenu, plutôt qu'à des charges salariales.

210 – Impôts

210.400.0 *Impôt sur le revenu/fortune Personnes physiques*

Les rentrées de l'impôt sur le revenu sont estimées de façon prudente, en tenant compte de la conjoncture économique et des encaissements des acomptes 2023.

210.404.0 *Droits de mutation*

210.405.0 *Droits successions et donations*

210.441.1 *Impôt sur les gains immobiliers*

Les recettes conjoncturelles ont été réévaluées en se basant sur les chiffres des 5 dernières années, tout en restant conservateur, ces rentrées étant aléatoires.

220 - Service financier

220.322.13 *Intérêts emprunt c/c*

220.322.15 *Intérêts emprunt facture sociale*

La hausse des taux d'intérêt est mise en évidence sur ces deux lignes d'emprunts à court terme.

CHF 37'000 de charges au lieu de CHF 8'000 ces dernières années.

320 - Forêts

320.423.6 *Résultat bail à ferme Agfors*

Le marché et la demande des bois de 2^{ème} et 3^{ème} qualité transformés en pellets pour alimenter différents chauffages sont satisfaisants.

Toutefois les conditions climatiques pèsent sur l'état sanitaire des forêts communales, ce qui ne nous permet pas d'avoir un résultat financier annuel positif pour les bois de construction.

Au final, le résultat prévisible est bien inférieur à ce qu'il était ces dernières années, et il faut s'attendre à ce que cette situation perdure.

320.318.05 *Entretien routes forestières (projet subv.)*

320.451.2 *Subvention cantonale*

320.480.0 *Prélèvement sur fonds de réserve*

Ces trois lignes découlent du préavis 09/2023.

La dernière à hauteur de CHF 54'000, pour un prélèvement sur le fonds arbres-habitats Multifonctionnel, (solde de CHF 365'105 au 31.12.2022).

Il est prévu de prélever CHF 40'000 sur le fonds de réserve générale pour couvrir la baisse de résultat du bail à ferme, (solde de CHF 522'552 au 31.12.2022).

321 - Pâturages et Chalets

321.314.0 *Entretien*

Comme chaque année, prévision de travaux d'entretien courant et ferblanterie, avec ici la cheminée du Bugnonet.

Honoraires d'architectes pour poursuite de l'étude de réfection du Mondion, en cours depuis plusieurs années et ayant fait l'objet d'une expertise fédérale positive. Sa concrétisation aboutira à la présentation, à terme, d'un préavis complet.

Honoraires pour début du projet d'étude pour la réfection de la Bassine.

Prévision de quelques travaux de remise aux normes de la buvette estivale des Pralets, suite au départ de la tenancière.

321.314.1 *Entretien du matériel*

Remise à neuf de certaines clôtures sur les pâturages, comme chaque année

321.314.31 *Réfection murets*

10 mètres linéaires prévus comme chaque année.

Programme de réfection muret sur le pâturage de la Bassine subventionné à raison de 97%

321.314.32 *Entretien sources et eaux*

Comprend comme chaque année la pose la dépose la révision et le dépannage des pompes solaires.

Amélioration du réseau d'eau entre la Chaumette et le Bugnonnet, tâche qui avait été reportée de l'an dernier.

35 - Bâtiments communaux

Malgré un budget serré, la Municipalité désire continuer l'entretien des bâtiments tout en contenant les coûts.

350 – Compte général

350.312.4 Chauffage

Le compte 358.312.4 est regroupé dans le compte de la rubrique 350.

352 – Stand de tir

352.314.1 Entretien du matériel

Des infiltrations d'eau ont été constatées dans le bloc sanitaire, des travaux sont à prévoir pour environ CHF 2'500.

354 - Administration communale

354.314.1 Entretien du matériel

En plus de l'entretien courant, réfection de la peinture du couloir et de la cage d'escalier pour environ CHF 10'000.

355 – Collèges JDF1 et JDF2

355.314.1 Entretien du matériel

Pose de films solaires contribuant à la diminution de la température et le rejet des UV dans la classe la plus exposée.

356 – Piscine

Le budget 2024 prévoit un solde déficitaire de CHF 384'000 contre CHF 420'000 au budget 2023. Les CHF 384'000 de déficit se décomposent en CHF 130'000 sur le bâtiment et en CHF 250'000 sur l'exploitation.

Les améliorations s'expliquent par une augmentation des revenus des communes, une augmentation des tarifs des entrées de 1 CHF et un plan d'exploitation optimisé en fermant durant les périodes de faible fréquentation.

Le budget est resté prudent sur la consommation électrique et n'a pas pris en compte les effets bénéfiques des panneaux photovoltaïques en cours d'installation.

43 - Routes

Concernant le chemin de la Trappe nous avons eu quelques surprises lors du passage de la caméra dans la canalisation d'eau, cette dernière est complètement abîmée ainsi que la conduite d'eau datant de 1950.

Il n'était pas judicieux de refaire un revêtement bitumeux sans remettre en état ces diverses réparations.

Nous avons décidé de porter ce projet sous forme de préavis au printemps 2024.

430.314.2 Entretien et fournitures pour les routes

Le budget est destiné aux travaux d'entretien courant à savoir : reprofilage d'un tronçon, remise à niveau de regards d'eau, etc....

430.314.3 *Sécurité routière*

Divers travaux d'entretien usuel à savoir : rafraîchissement des panneaux en bois 30 km/h par les ateliers de l'institution L'Espérance à Etoy, le suivi de la pose des pôles cônes ainsi qu'un signal attention piétons sur la route des montagnes, ainsi que divers marquages de routes et chemins à rénover, plus divers imprévus.

44 - Parcs, promenades, cimetière

440.311.4 *Achat de machines et matériel*

Achat d'une débrousailluse taille haie et petit matériel courant.

440.314.33 *Entretien espace Gasser*

Selon le plan de réhabilitation qui vous a été présenté, il est prévu la taille et la remise en forme des buissons pour un montant d'environ CHF 15'000, la fourniture et la mise en place d'un petit cabanon pour les outils en remplacement de celui qui a été démonté durant l'été 2023, environ CHF 1'000, la fourniture et la mise en place d'une table pour CHF 2'500 en remplacement de celle qui est abimée.

Un montant de CHF 2'000 est prévu chaque année pour l'élimination des chenilles processionnaires.

440.314.50 *Entretien cimetière et parc*

Un programme de plantation est organisé en collaboration avec le Parc Jura Vaudois, les lieux ne sont pas encore choisis de manière définitive, cela dépendra d'éventuels autres opportunités. Le diagnostic fait dans ce cadre met en avant les alentours de la piscine et de l'école, le terrain de foot, le terrain situé derrière l'ancienne salle communale.

440.314.51 *Entretien place sport et jeux*

La petite place de jeux devait être adaptée en 2023 mais au vu des normes exigées, le budget ne le permettait pas, une somme de CHF 10'000 est prévue à cet effet pour 2024.

La fourniture et la mise en place d'une table à la grande place de jeux est budgétée pour CHF 3'500 ainsi que de nouvelles poutres au terrain de pétanque pour CHF 2'500.

440.318.0 *Honoraires et prestations de services*

En plus des honoraires de M. Annen, il faut prévoir un montant de CHF 2'000 pour l'inventaire communal du patrimoine arboré selon le cadre légal.

45 - Ordures ménagères et décharge

Le compte des ordures ménagères est un compte fermé. Cela signifie que les charges doivent être compensées exactement par les revenus provenant des taxes de déchetterie.

Le budget prévoit environ CHF 216'000 dont CHF 50'000 provenant du fonds de réserve et servant à la réalisation du préavis 07/23 relatif à la ressourcerie et aux aménagements de la déchetterie (les charges sont affectées au poste 450.311.5 qui est composé des CHF 20'000 de base et des CHF 50'000 prévus dans le préavis).

On note également que le poste de revenu 450.434.21 - *Récupération décharges* est réduit à zéro pour refléter la suppression de la taxe aux poids sur les déchets verts, les inertes, les encombrants, la ferraille et le bois.

46 - Réseaux d'égouts, d'épuration

Compte tenu de l'augmentation à venir de la contribution à l'APEC, nous choisissons de laisser les taxes inchangées et de verser le léger excédent de recettes prévu au fonds de réserve.

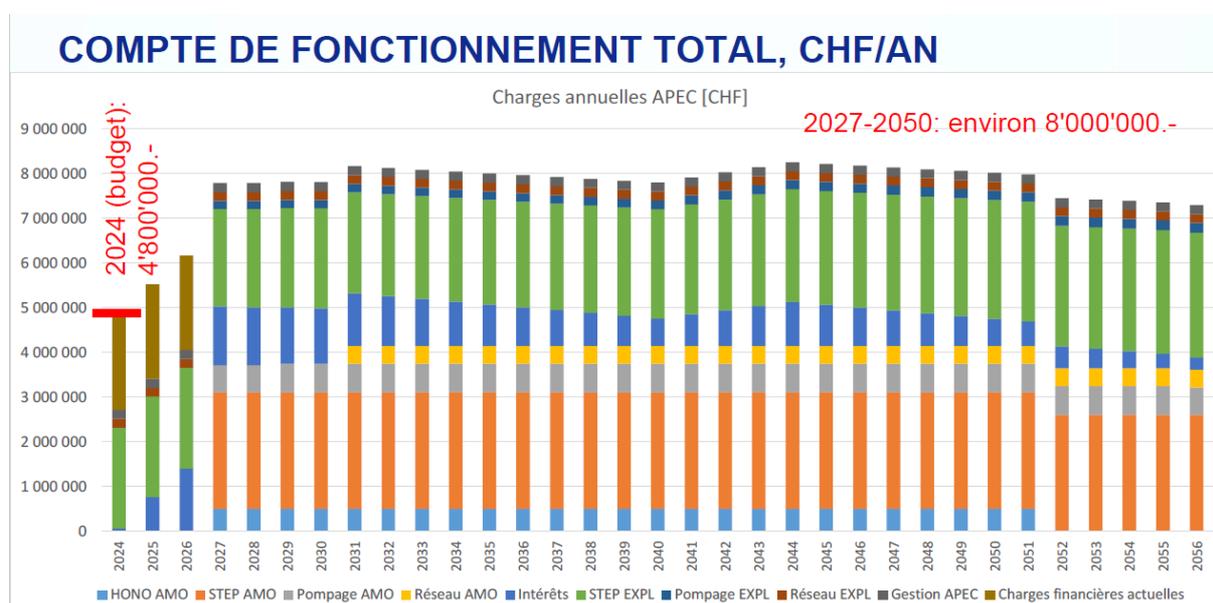
460.318.0 Honoraires et prestations de services

Suivi de travaux et actualisation des plans des réseaux EC/EU

460.352.12 Contribution à l'APEC

Contribution intercommunale stable pour 2024.

Le projet de construction de la nouvelle station d'épuration (STEP) va engendrer une hausse dès 2025, et de façon importante en 2027 (environ CHF 100'000 selon les chiffres disponibles à ce jour).



Compte de fonctionnement APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, Gland)

460.434.2 Taxes annuelles entretien collecteur EC

460.434.2 Taxes annuelles entretien collecteur EU

460.434.2 Taxe annuelle d'épuration

Taxes inchangées, pour un montant total de CHF 324'100.

510 / 520 – Enseignement primaire et secondaire

Dorénavant les comptes de l'enseignement primaire incluent au poste 510.301.3 les salaires du personnel de la cantine. Précédemment, ces salaires étaient intégrés dans la structure d'accueil. De manière symétrique, les rétrocessions de l'AISE relatives à la surveillance des arrêts de bus, du personnel de cantine et des repas sont au poste 510.452.0.

Les charges de l'AISE sont entièrement portées sur le budget de l'enseignement primaire et secondaire. Les rétributions de l'AISE liées aux loyers financiers et à l'utilisation des locaux sont quant à elles réparties sur les bâtiments scolaires (355.452.1), la salle polyvalente (357.427.11) et la piscine (356.452.0). Le tableau suivant résume l'évolution depuis 2021.

	Budget 2024	Budget 2023	Budget 2022	Compte 2021
Charges enseignement primaire	566'000	511'200	488'200	377089
Charges enseignement secondaire	260'500	256'000	274'700	296229
Rétribution écoles JDF1 et JDF2	-329'000	-325'893	-327'359	-233725
Rétribution salle polyvalente	-59'000	-58'842	-58'842	-40'000
Rétribution piscine	-48'000	-48'000	-48'170	-30'000
Solde à charge de Bassins	390'500	334'465	328'529	369'593

On constate qu'après deux années de baisse, le budget 2024 prévoit une hausse qui s'explique par la nécessité de couvrir les charges liées aux nouveaux bâtiments, au travailleur social de proximité et aux réserves pour l'achat de mobilier.



Association Intercommunale de l'Esplanade
Décompte primaire et secondaire

Communes	Budget 2024										
	Bassins	Begnins	Burtigny	Coinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	St-George	Vich	Total
Primaires	4'101'216.40										
Habitants au 31.12.2022	1'478	1'938	414	499	1'116	1'411	541	499	1'069	1'160	10'125
charges communales 1/2 habitants	299'338.16	392'501.60	83'847.09	101'062.07	226'022.59	285'768.71	109'568.30	101'062.07	216'503.72	234'933.88	2'050'608.20
nb d'élèves primaires au 28.08.2023	104	133	31	42	98	115	41	41	83	112	800
charges communales 1/2 élèves primaires	266'579.07	340'913.61	79'461.07	107'656.93	251'199.50	294'774.93	105'093.67	105'093.67	212'750.60	287'085.15	2'050'608.20
Total des charges primaires	565'917.23	733'415.21	163'308.16	208'719.00	477'222.10	580'543.64	214'661.97	206'155.74	429'254.32	522'019.03	4'101'216.40
Secondaires	1'895'519.32										
Habitants au 31.12.2022	1478	1938	414	499	1116	1411	541	499	1069	1160	10125
charges communales 1/2 habitants	138'349.51	181'408.22	38'752.84	46'709.34	104'464.18	132'077.91	50'640.79	46'709.34	100'064.70	108'582.84	947'759.66
nb d'élèves secondaires au 28.08.2023	46	67	18	16	35	54	23	17	37	44	357
charges communales 1/2 élèves secondaire	122'120.29	177'870.86	47'786.20	42'476.62	92'917.61	143'358.60	61'060.15	45'131.41	98'227.19	116'810.71	947'759.66
Total des charges secondaire	260'469.80	359'279.08	86'539.04	89'185.96	197'381.79	275'436.52	111'700.93	91'840.75	198'291.89	225'393.55	1'895'519.32
Total primaire et secondaire	826'387.03	1'092'694.29	249'847.20	297'904.97	674'603.89	855'980.16	326'362.90	297'996.50	627'546.21	747'412.58	5'996'735.72
Loyers primaires et secondaires	436'290.81	1'494'039.15		324'430.05	104'894.15	337'060.49			181'099.16	102'211.43	2'980'025.24
Total accomptes à verser	390'096.22	-401'344.86	249'847.20	-26'525.08	569'709.74	518'919.67	326'362.90	297'996.50	446'447.05	645'201.15	3'016'710.48
acompte mensuel par commune	32'508.00	-33'445.40	20'820.60	-2'210.40	47'475.80	43'243.30	27'196.90	24'833.00	37'203.92	53'766.76	251'392.54
Arrondi	32'508.00	-33'445.40	20'820.60	-2'210.40	47'475.80	43'243.30	27'196.90	24'833.00	37'203.90	53'766.80	251'392.50

6 Police

Aucun commentaire particulier.

720 - Structure d'accueil de jour

Il est compliqué d'établir un budget avec exactitude, car certains paramètres (nombre d'enfants, revenus des parents) peuvent changer en cours d'année et modifier les chiffres de façon importante. Le budget est établi sur la base des comptes provisoires 2023 et des prévisions 2024.

Pour plus de clarté et de justesse dans les comptes, la cantine AISE (lundi-mardi-jeudi-vendredi) est déplacée dans l'instruction publique, cela concerne les frais de salaires et d'achats de repas. Les contributions reçues par l'AISE sont également déplacées dans la même rubrique.

Les frais liés au jardin d'enfants et à l'organisation des camps durant les vacances scolaires sont également détaillés.

720.306.6 *Frais de subsistance*

Frais de repas facturés par les AMF.

720.309.0 *Frais de formation professionnelle du personnel*

La directrice de la structure d'accueil doit suivre un cours, c'est une obligation imposée par l'OAJE.

81 - Service des eaux

810.314.7 *Entretien du réseau et hydrantes*

Prise en compte d'un montant réaliste, au vu de l'état des infrastructures et des montants dépensés ces dernières années.

Des travaux prévus au budget 2023 ne seront réalisés qu'en 2024, ce qui va dégager un excédent de recette pour alimenter le fonds de réserve.

Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
90'000.00	39'938.79	107'256.60	77'214.55	94'263.45

810.318.0 *Honoraires et prestations de services*

Correspond à ce qui était précédemment budgété sous 810.301.1 - salaire pour le fontainier, le fontainier étant lié par un contrat de prestation et non par un contrat de travail.

810.435.0 *Vente d'eau Bassins*

L'alimentation du fonds notée plus haut, permet cette baisse des taxes, tout en maintenant les recettes nécessaires aux travaux à effectuer.

820 – Transition énergétique

Conformément au préavis 06/23 relatif à la création d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, la commune prévoit de récupérer un montant de CHF 35'000 qui sera entièrement affecté au fonds.

3 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n° 10/23 relatif au budget 2024,
Vu le rapport de la Commission des finances,
Où les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

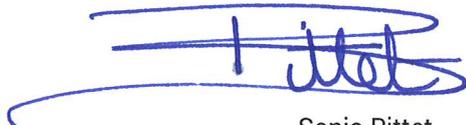
1. d'adopter le budget 2024 tel que présenté, soit :

Total des charges	:	8'653'375.00 CHF
Total des revenus	:	8'535'840.00 CHF
Résultat net	:	- 117'535.00 CHF

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 31 octobre 2023, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :



Sonia Pittet



La Secrétaire a.i.



Nicole Joss

Annexes : Budget 2024 par ordre administratif

Municipal répondant : M. Denis Currat